



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Pierre-Yves FICHET - Patrick LYOT - Roland SCHULTZ - Jean-Marc TRAHAND.

Convoqués en séance ordinaire le 14 mars 2016 à 20 h 00.

Absents : Valérie TARDY - Thibaut FOUGERAS

Désignation d'un secrétaire de séance : Pierre-Yves FICHET

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 19/02/2016, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

- 1- ZAC : approbation du dossier de réalisation et lancement de la concertation pour le choix d'un aménageur
- 2- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015
(Commune, Assainissement, Gîte de Domange)
- 3- Vote des taux des taxes communales
- 4- Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'assainissement
- 5- Devis divers
- 6- Informations diverses

1^{er} POINT : ZAC « En Prôle » - approbation du dossier de réalisation - approbation du programme des équipements publics / Lancement de la consultation d'un aménageur

Il est rappelé que la Commune d'IGÉ a décidé de procéder à l'étude d'un projet d'aménagement sur le secteur en Prôle avec pour objectifs de créer une zone d'activités.

1- Conformément aux missions qui lui ont été confiées la SEMA a élaboré le dossier de réalisation de la ZAC en Prôle.

Il comprend notamment :

- Le programme des équipements publics à réaliser dans la zone
- Le programme global des constructions à réaliser dans la zone
- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps.

Il est proposé d'approuver le dossier de réalisation présenté

2- Pour entrer en phase opérationnelle d'aménagement, il convient de lancer dès maintenant une procédure pour conclure avec un aménageur une concession d'aménagement, conformément à l'article R.300-11-7 et suivants du code de l'urbanisme, concession au titre de laquelle il sera chargé principalement :

- de réaliser la ZAC (gestion du foncier, réalisation des travaux, gestion de la commercialisation, gestion administrative et financière...)

Il est proposé de lancer la consultation en vue du choix d'un aménageur.

Exposé entendu, Le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'approuver le dossier de réalisation de la ZAC en Prôle.
- D'approuver le programme des équipements publics de la ZAC en Prôle
- De lancer une consultation en vue du choix d'un aménageur

2^{ème} POINT : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2015

1. CA 2015

Monsieur BUONO, 1^{er} adjoint, présente les comptes administratifs 2015 qui donnent les résultats suivants :

BUDGET COMMUNAL :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 681 041.71 € / Recettes : 879 789.41 €

D'où un excédent de clôture de 198 747.70 €.

INVESTISSEMENT : Dépenses : 394 878.41 € / Recettes : 507 255.92 €

D'où un excédent de clôture de 112 377.51 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 33 218.60 € / Recettes : 50 206.80 €

D'où un excédent de clôture de 16 988.20 €.

INVESTISSEMENT : Dépenses : 242 442.05 € / Recettes : 253 383.92 €

D'où un excédent de clôture de 10 941.87 €.

BUDGET GITE DE DOMANGE :

| | | | |
|--|------------|--------------------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT : | Dépenses : | 17 831.05 € / Recettes : | 14 600.90 € |
| D'où un déficit de clôture de 3 230.15 €. | | | |
| INVESTISSEMENT : | Dépenses : | 13 883.20 € / Recettes : | 23 880.00 € |
| D'où un excédent de clôture de 9 996.80 €. | | | |

Hors de la présence de Mme le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir entendu les différents comptes administratifs de l'exercice 2015, APPROUVE lesdits comptes.

2. CG 2015

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2015 (Budget Commune, Assainissement et Gîte de Domange) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame TANGUY, receveur municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3^{ème} POINT : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Avant le vote des taux, Mme le Maire souhaite que la commission finances examine les différentes possibilités et propose que ce point soit abordé lors du prochain conseil municipal.

La commission finances se réunira le mercredi 23 mars 2016 à 18 h en mairie pour l'élaboration des budgets 2016.

4^{ème} POINT : CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2016

Après avoir pris contact auprès de trois maîtres d'œuvre,

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement 2016 consistant à l'extension du réseau d'assainissement *Rue du Moulin d'en Haut* au Cabinet de Géomètres experts MONIN / GELIN - 23 rue Porte des Prés - 71250 CLUNY pour un montant s'élevant à 2 000 € HT (relevé topographique compris)

Exposé entendu, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE la prestation proposée par le cabinet MONIN / GELIN pour une somme totale de 2 000 € HT.

5^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- ⇒ Acquisition de potelets et de chaînes pour l'entourage du Monument aux Morts et pour la partie basse de la Place de l'église en limite de la Rue St Germain, afin d'empêcher le stationnement abusif des véhicules.
2 devis reçus - DMC Direct pour 2 467.20 € TTC et ABC pour 5 717.04 € TTC - Accord à l'unanimité pour le devis DMC Direct à 2 467.20 € TTC.

6^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Occupation du domaine public :
Comme chaque année, le restaurant Les Fourchettes et le bar-tabac La Taverne ont renouvelé leur demande d'autorisation d'occuper une partie du parvis de l'église pour l'installation de leur terrasse de 20 m² chacun. Toutefois, le restaurant Les Fourchettes émet le souhait de pouvoir disposer d'un emplacement plus grand. Vu la configuration des lieux, la demande est irrecevable.
Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de conserver la tarification mise en place en 2011 soit 1 € le m².
- ⇒ Vente d'un bâtiment communal : la vente sera confiée à Me CHATELOT à Lugny. Un courrier lui sera adressé dans ce sens.
- ⇒ Demande DETR pour l'aménagement de divers bâtiments publics.
Les services préfectoraux ont étudié la demande de la commune et la somme éligible est de 32 669 € HT (sollicité : 50 000 € HT). Les travaux de réfection des portes de l'école n'ont pas été pris en compte, jugés dépenses de fonctionnement et de ce fait, n'entrant pas en compte dans cette dotation. Un courrier a été adressé à M. le Préfet justifiant de la réelle dépense d'investissement pour ce type de travaux.
- ⇒ Délégués au Syndicat de l'Eau Vive : par délibération n° 2014/19 en date du 15/04/2014, il a été désigné comme délégués titulaires Mme Valérie TARDY et M. Jean-Claude DUBOIS, et comme déléguée suppléante Mme Chantal COURDIOUX.

Cependant, Mesdames TARDY et COURDIOUX souhaitent intervertir les fonctions de délégué.

Exposé entendu, Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme délégués au Syndicat de l'Eau Vive :

Le délégué titulaire : Chantal COURDIOUX - **Le délégué suppléant** : Valérie TARDY

Pour rappel : M. Jean-Claude DUBOIS garde ses fonctions de délégué titulaire.

- ⇒ La parole est donnée à M. SCHULTZ, Président de l'ASA. Les travaux de l'ASA sont terminés consistant à régulariser le tracé d'un chemin communal situé en Belouze.
- ⇒ La commémoration pour le 54^{ème} anniversaire du cessez le feu en Algérie aura lieu samedi 19 mars à 12h.
- ⇒ La course de vieilles voitures « Optic 2000 » traversera Igé le 20 avril 2016.
- ⇒ Un trail (course en individuel de 13 km) sera organisé par TRMC au sein de la carrière d'Igé le 05 juin 2016. Des flyers sont à disposition en mairie.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 h 14.

Les prochains conseils municipaux auront lieu le vendredi 08 avril 2016 à 20 h 00.

Affichage le 30.03.2016